MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ
ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé, que la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le **1er décembre 2026 à 19 h est reportée au :**

Lundi 7 décembre 2026 à 19 h

La séance se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal.

Cette modification a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 2 novembre 2026, par la résolution R.8915-26.

Donné à Sainte-Germaine-Boulé, ce 3 novembre 2026.

Claudie Aubin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE, SOUSSIGNÉE, CLAUDIE AUBIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GERMAINE-BOULÉ, RÉSIDANT À SAINTE-GERMAINE-BOULÉ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT DEUX COPIES DONT UNE AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ, LE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE TROISIÈME JOUR DE NOVEMBRE 2026

CLAUDIE AUBIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE